



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/09/2022	23/06/2022	19	10	13	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Sonia
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric		X	Mr PELLIZZARI Gérard
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Secrétaire de séance	Mr ANGOSTO Richard		

Délibération n°2022-09-27-08
Résultat du vote **16 pour, 2 abstentions de Mme Lagattu et Mme Llorden**

Objet : Création d'un Relais Poste Commerçant

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en relais commerçants.

Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux en relais commerçants, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Le Relais Poste Commerçant permet aux habitants clients de La Poste de bénéficier d'une offre de services postaux correspondant à 92 % de l'activité existant aujourd'hui au sein du bureau de poste de Briatexte (affranchissement courrier et colis, dépannage financier...). Par ailleurs, il présente l'avantage de proposer une amplitude d'ouverture hebdomadaire élargie.

Afin de concourir au fonctionnement du Relais Poste Commerçant, La Poste propose une indemnisation atteignant 391 € /mois soit 4 692 € annuel (indemnité pour les communes situées en ZRR en 2021, avec réévaluation chaque année).

Cette indemnisation sera complétée par :

- une rétribution financière au nombre d'objets (courriers, colis) flashés par le commerçant (0,50€ par objet) et
- un pourcentage du Chiffre d'Affaire sur la vente de certains produits à valeur ajoutée (4 à 5%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE VALIDER** l'implantation d'un Relais Poste Commerçant à compter du 01/10/2022.
- ✓ **D'APPROUVER** la transformation du bureau de poste de Briatexte en Relais Poste Commerçant.

A Briatexte, les jour mois et an que dessus

Le Maire,
A. GLADE

